

Panorama des retraites en France

Les retraites obligatoires				
Les retraites de la Sécurité sociale			Les retraites complémentaires	
Personnes concernées	Les régimes et les organismes	Caractéristiques du système	Les organismes	Caractéristiques du système
Salariés du privé	Régime général La Cnav et la Carsat (province)	La retraite est une des branches de la sécurité sociale. Elle est gérée par un des 35 régimes de Sécu. C'est un système	Pour tous les salariés : l'Arcoo Pour les Cadres : l'Agirc. Arcoo-Agirc au 01/01/19 (fusion)	Par répartition et par point calculés à partir du montant des cotisations versées.
Agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques	Régime général La Cnav et les Carsat (province)	- Par répartition : les cotisations versées par les actifs financent immédiatement les pensions. - En annuités : le décompte des droits se fait à partir de la durée de cotisation exprimée en trimestres	Institut de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (Ircantec)	Contributif avec des dispositifs de solidarité divers et beaucoup moins importants que dans les régimes de base
Les salariés de la fonction publique territoriale et hospitalière	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (Cnracl)	- Contributif : le montant des pensions dépend des cotisations sociales versées.	La retraite additionnelle de la fonction publique (Rafp)	La Rafp est un "régime de retraite par répartition provisionnée" = par capitalisation
Les salariés de l'État	Services des pensions de l'État	- Contributif : le montant des pensions dépend des cotisations sociales versées.		
Les salariés des régimes spéciaux : SNCF Militaires Industrie électrique et gazière RATP Banque de France Marins les mines, Opéra etc.		- Solidaire : des dispositifs existent pour tenir compte :		La plupart des régimes spéciaux gèrent à la fois les de base et les complémentaires
Salariés de l'agriculture	Mutualité sociale Agricole (MSA) alignée sur le régime général	➤ des périodes sans emploi (chômage, maladie, maternité) ➤ de la charge des enfants (validation de trimestres supplémentaires pour le calcul des pensions)	L'Arcoo et l'Agirc	
Commerçants artisans	Régime social des indépendants (RSI) Associé au régime général		Le RSI	
Professions libérales	Caisse d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL)	➤ des personnes ne disposant d'aucun revenu ou de très peu de revenus avec la création d'un minimum vieillesse (En 2018, 833 € par mois pour une personne seule sans ressources)	CNAVPL	
Les retraites facultatives				
<p>Les « retraites additionnelles » : sont des produits d'épargne individuelle ou collective (par entreprise) C'est un système essentiellement par capitalisation avec les risques inhérents à ce dispositif : le montant des pensions dépend des marchés financiers et des taux d'intérêt, il est donc possible de perdre la totalité de l'investissement. Les différents gouvernements ont néanmoins encouragé ce système en accordant des avantages fiscaux aux souscripteurs.</p>				

